

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



3891137

Dénomination : APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU
RHONE - AER

n° de gestion : 1954B00569

n° d'identification : 954 505 699

n° de dépôt : A2010/025763

Date du dépôt : 24/11/2010

Pièce : décision de l'associé unique

APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE
Société par actions simplifiée au capital de 907.680 €
Siège social : rue Jules Verne - ZAC du Caillou - 69630 Chaponost
954 505 699 RCS Lyon

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 8 OCTOBRE 2010**

L'an deux mille dix et le huit octobre,

- **L.M.H. Leasing and Management Holding Limited**
société de droit chypriote au capital de 10.000 €
dont le siège social est situé 1, Lampousas Street - 1095 Nicosie - Chypre
immatriculée au registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 256572,

représentée par Monsieur Adam Mackie dûment habilité à cet effet,

Associé unique de la société APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE SAS ci-dessus
désignée (ci-après "la Société"),

A adopté les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président ;
- Délégation de pouvoirs pour les formalités.

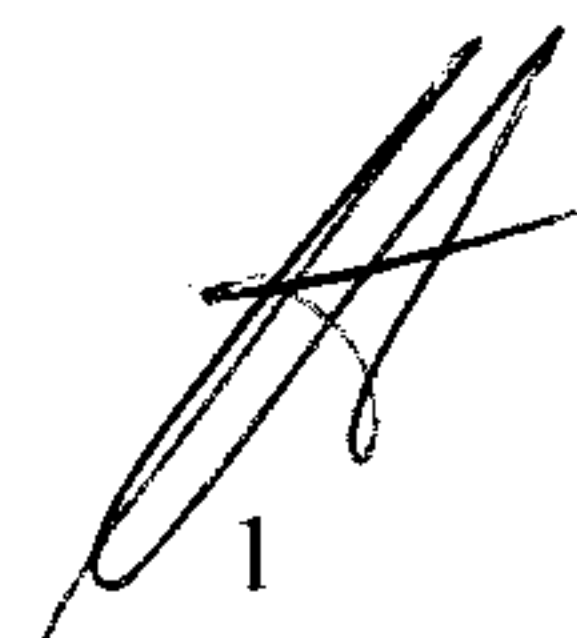
PREMIERE DECISION

(Nomination d'un nouveau Président)

L'associé unique,

après avoir pris acte de la démission de la société CEF (W) SA de ses fonctions de Président de la
Société, avec effet à la date de ce jour,

décide de nommer en qualité de Président de la Société pour la durée restant à courir du mandat
du Président démissionnaire, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le
31 mars 2011 :



1

- la société L.M.H. Leasing and Management Holding Limited
société de droit chypriote au capital de 10.000 €
dont le siège social est situé 1, Lampousas Street - 1095 Nicosie - Chypre
immatriculée au registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 256572.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans les rapports entre associés, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, le Président est membre de plein droit du Comité de Direction.

L'associé unique décide que le Président ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions, sauf décision ultérieure de sa part. Il aura droit cependant au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Le représentant de la société L.M.H. Leasing and Management Holding Limited a déclaré par avance accepter pour le compte de cette dernière les fonctions de Président de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

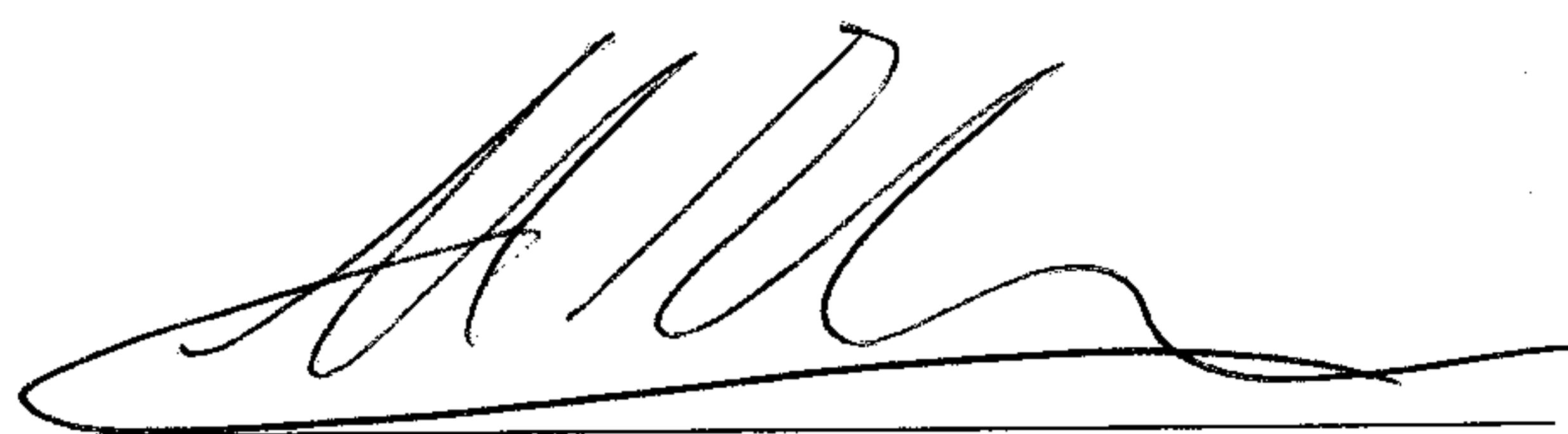
(Délégation de pouvoirs pour les formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou autre requise par la réglementation en vigueur.

*

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



L.M.H. Leasing and Management Holding Limited
représentée par Adam Mackie